



J aurai le droite de regoindre ma femme malgrer mon sacrifice

Par **kogar**, le **20/01/2008** à **22:42**

salut mon probleme est que ma femme vie en france et moi dans mon payer d origine est je fait partie de la armeé et j ai pas le droit de quitter le payer et pour cela j effectuer une demmande de liberation mais les superieure l on refuser alors j pa comme solution que la desertion et cela va me condaner au paine de 6 mois est ce que cette paine auras une inflution sur ma demmande de regoindre ma femme on france et merci d avance sur toute information